



## Placement enfant

-----  
Par Lulu23

Bonjour ,

Je vous raconte mon histoire cela fait 3 ans que je cherche mon fils partout là maman ne répondait plus au téléphone à déménager sans m'en informer avec beaucoup de difficultés j'ai fini par le retrouver malheureusement la maman c'est fait retirer le petit ,est t'il normal que je n'ai jamais été en contact ni recherché, que puis-je faire pour récupérer mon enfant? j'ai écrit au juge des enfants en expliquant cette situation (en recommander) j'ai aussi rdv avec l'assistante sociale qui s'occupe de mon fils .aidez-moi j'ai besoin de conseils

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Avez-vous reconnu cet enfant (plus exactement la filiation est-elle établie avec vous) ?

Avez-vous l'autorité parentale ?

Aviez-vous saisi le juge pour demander un droit de visite et d'hébergement et sinon pourquoi ?

-----  
Par Lulu23

Oui j'ai bien reconnu mon enfant j'ai l'autorité parentale j'ai envoyé un courrier au juge des enfants pour cela j'ai aussi posé plusieurs mains courantes contre la maman pendant cette période mais pas de démarche au juge ne sachant pas où elle était ceci est peut-être une erreur de ma part

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Des mains courantes ne servent à rien et n'entraînent aucune enquête. Il aurait fallu porter plainte directement pour enlèvement de l'enfant.

C'est le JAF qu'il faut saisir dès que possible. L'aide d'un avocat peut être utile.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]

-----  
Par Isadore

Bonjour,

L'avocat est même indispensable à mon avis. Souhaitez-vous et êtes-vous en mesure d'accueillir votre enfant chez vous ?

-----  
Par Lulu23

Oui je souhaite récupérer mon enfant je vais prendre contact avec un avocat ,je suis en mesure de l'accueillir aussi bien financièrement que matériel j'ai une situation stable. il y a une chambre qui l'attend